



adoma

PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION D'ADOMA A LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CIRCULAIRE DU 26 AOÛT 2012 RELATIVE
AU DEMANTELEMENT DES CAMPEMENTS ILLICITES

ADOMA, 50 ANS D'HISTOIRE

Société Anonyme d'Economie Mixte Opérateur national d'insertion par le logement

- 57% Etat / 42% SNI / 1% Autres
- 2300 salariés
- Implantations : 20 régions / 57 départements

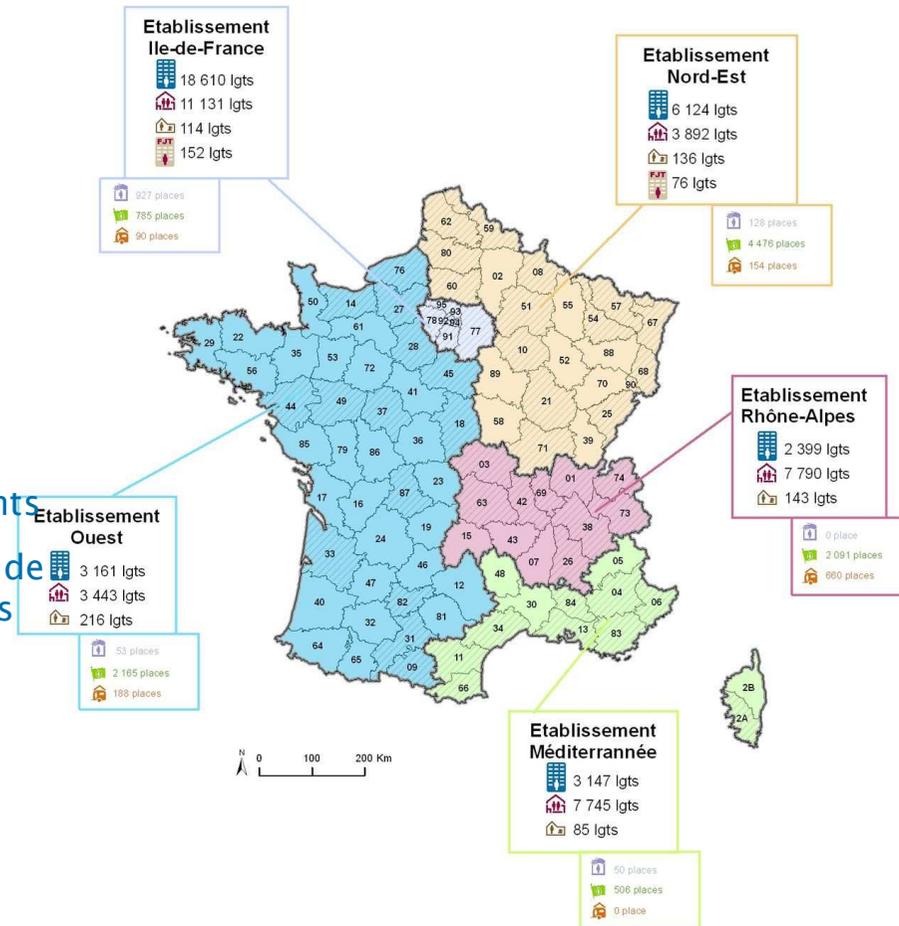
Les solutions de logements

- Plus de 530 sites pour 70 000 logements
- 312 résidences sociales / 31 pensions de famille / 180 foyers travailleurs migrants

Les grandes missions

- Acteur incontournable du logement accompagné
- Premier opérateur pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile (10 000 places)

Les solutions de logement à Adoma



CONTEXTE

La contribution d'Adoma s'inscrit, à la demande du gouvernement, dans la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 sur l'anticipation et l'accompagnement du démantèlement des campements illicites

- Elle se fera au **niveau national** sous le pilotage de la DIHAL qui a déjà engagé de nombreuses actions dans le cadre de sa mission de coordination interministérielle de l'action de l'Etat et d'interface avec les associations et autres partenaires.
- Elle se fera **sous le pilotage des préfets sur le terrain** dès lors que le préfet missionnera Adoma.

LES ATTENDUS DE LA MISSION

La convention-cadre signée avec l'Etat précise les objectifs de cette mission nationale de 3 ans (mars 2014 – décembre 2016)

- Mettre en œuvre une première phase de **préfiguration** de la mission afin de concevoir et diffuser une méthodologie d'intervention en appui des acteurs locaux.
- Mettre à disposition des préfets dans les départements identifiés comme prioritaires, **une ingénierie de projet** permettant une prise en charge adaptée des personnes concernées dans le cadre des partenariats mis en place avec les acteurs locaux (Etat, collectivités locales, associations) sur la base des diagnostics sociaux réalisés par des opérateurs locaux au cours de l'année 2013.
- S'assurer de **l'accès aux droits et de l'accompagnement** des personnes par les dispositifs de droit commun en relais ou en complément des moyens et actions développées par ses équipes dédiées.
- Et pour les familles qui sont volontaires pour s'engager dans un parcours d'insertion : mobiliser, au même titre que les autres bailleurs, des capacités existantes et vacantes au sein de son parc et identifier en amont de toute opération d'évacuation de campement illicite, un éventail de **solutions d'hébergement** ou de logement, existantes ou à mettre en œuvre.

LE ROLE D'ADOMA

Adoma s'engage autour de deux axes qui pourront être mobilisés à l'initiative des préfets

INGENIERIE SOCIALE

Dans cette hypothèse, Adoma assurera la coordination des acteurs locaux :

- Actualisation des diagnostics sociaux si nécessaire (par l'opérateur initial ou autre opérateur et en derniers recours par Adoma).
- Coordination de la mobilisation de solutions d'hébergement.
- Vérification de l'accès effectif au droit commun des personnes.
- Accompagnement personnalisé des familles identifiées dans le cadre des diagnostics sociaux, et qui s'engagent dans un parcours d'insertion.

OPERATEUR DE LOGEMENT TRES SOCIAL

- Mise à disposition, au même titre que les autres bailleurs, des capacités vacantes existantes au sein des parcs immobiliers, au bénéfice des familles qui s'engagent dans un parcours d'insertion.
- En fonction des opportunités mobilisables, les opérations de relogement devront être équilibrées sur l'ensemble du territoire national.

LES ETAPES DE LA MISSION

Les premiers mois de l'année 2014 seront consacrés à la préfiguration de la mission :

- Pour constituer une équipe dédiée basée au siège d'Adoma en charge du pilotage et de la coordination nationale de la mission.
- Pour définir un premier plan d'actions.
- Pour élaborer un état des lieux des publics et de leurs problématiques sur les territoires désignés par l'Etat comme étant prioritaires au titre du soutien d'Adoma.
- Pour déterminer et mettre en œuvre les premiers partenariats et modalités de coopération à engager avec le soutien de la DIHAL et en étroite collaboration avec les préfets concernés et l'ensemble des acteurs locaux.
- Pour s'assurer via la DIHAL du concours et du soutien des différentes administrations concernées.
- Pour déterminer les moyens et/ou les partenariats à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire national.

LES PRE-REQUIS

La mission d'Adoma devra respecter les pré-requis suivants :

- S'appuyer sur les actions et les dynamiques territoriales.
- Favoriser une contractualisation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, ...).
- Mettre en œuvre des actions concrètes en adéquation avec les besoins des territoires.
- Etre force de propositions opérationnelles en termes de coordination et de solutions de logement/hébergement.

FICHE CONTACT

Pour avoir plus d'informations sur la mission, vous pouvez contacter :

Stefania PARIGI
Directrice de projet

stefania.parigi@adoma.fr
Mob. 07 60 20 45 99
LD. 01 40 61 42 16

Adoma - 42 rue de Cambronne
75740 Paris Cedex 15
www.adoma.fr